

Avis 2025 - 41

AVIS SUR LA CREATION DE LA RNR LANDES ET BOCAGES DE LA POTERIE

Le présent document correspond à l'avis du CSRPN Plénier, réuni le 20 mai 2025

Il a été établi à partir de l'avis des deux rapporteurs (Jacques HAURY, Alain PONSERO) qui ont rencontré l'équipe des porteurs du projet lors d'une visite de terrain le 25 avril 2025, l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique du CSRPN, l'exposé en séance du projet par porteurs du projet, les réponses aux questions et la discussion entre les membres du CSRPN.

Contexte

Le projet de création de la RNR des Landes de La Poterie a été envisagé suite à la réponse favorable du Conseil régional lors de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt émis en 2020 par la Région. La démarche de construction de ce projet a été réalisée en concertation avec les acteurs locaux et divers usagers du territoire, à partir de l'été 2023. À l'issue d'un an et demi de démarche, la préfiguration du projet a abouti à la constitution du dossier de demande de classement de la RNR des Landes et Bocage de La Poterie.

Le projet de RNR des Landes et Bocage de La Poterie s'étend sur les communes de Lamballe-Armor et de Plédéliac, situées dans le département des Côtes d'Armor, dans la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Le périmètre du projet de RNR des Landes et bocage de La Poterie a été progressivement affiné, passant par plusieurs étapes : un périmètre initial, un ajustement basé sur les enjeux scientifiques (dénommé ci-après périmètre scientifique), une prise en compte des usages locaux, puis une dernière version incluant uniquement les parcelles dont les propriétaires ont donné un avis favorable au classement. Le périmètre actuel de classement couvre 183,29 hectares (94 ha public, 89 ha privés pour 47 propriétaires) qui s'inscrivent dans un territoire agricole, où les milieux naturels sont morcelés mais présentent un fort intérêt écologique. Ils forment une mosaïque de landes, mares, boisements, prairies « naturelles » et haies, sur un sol en grande partie humide en raison de sa situation en plateau sur une tête de bassin versant.

Géologie et patrimoine historique

Le site puise toute son originalité dans le socle géologique qui le constitue : le Gabbro de Trégomar. Ce massif, né d'un refroidissement lent du magma, s'étend sur une douzaine de kilomètres carrés au nord-est du village de La Poterie. C'est la dégradation du gabbro qui a formé les argiles exploitées par les potiers, d'où le nom de La Poterie. Des formations annexes de colluvions, de silexites et de loess complètent les matériaux dominants sur le site.

La présence humaine y est attestée dès le Paléolithique, et se prolonge jusqu'au Néolithique. Les mégalithes visibles aujourd'hui sur le périmètre d'étude – tels que le menhir de Guihalon ou l'allée couverte du Chêne Hut – remonteraient à cette dernière période.

L'exploitation de l'argile représente l'activité la plus emblématique du site. Elle aurait débuté dès l'époque gallo-romaine, mais connaît son apogée entre le Moyen Âge et le XVIIIe siècle. Cette pratique a profondément modelé le paysage, laissant derrière elle des centaines de "caves" – fosses issues de l'extraction de l'argile – aujourd'hui reconverties en un réseau de mares d'une densité remarquable.

Les Habitats

La nature du sol, associée à l'omniprésence des activités humaines passées, a favorisé l'implantation de formations végétales à l'origine de la richesse écologique du territoire. Sur ces terres pauvres se sont développées des landes, allant de sèches à humides, formant une mosaïque d'habitats. On y trouve également, de manière plus originale pour la région, des groupements de bas-marais alcalins.

Les habitats de lande en bon état de conservation se concentrent principalement sur la Lande des Potiers, classée site Natura 2000 en 2007. Quelques reliquats subsistent néanmoins au nord du périmètre, dans le secteur de La Maritaine, ainsi qu'à l'est, au Bois Rimo, bien que ce dernier soit aujourd'hui enrésiné.

La lande des Houssa présente un réseau de mares remarquable, issu des anciennes excavations d'argile, avec plus de 400 points d'eau recensés. La diversité des conditions abiotiques qu'elles offrent a permis l'installation d'une flore aquatique et rivulaire particulièrement riche et variée.

A l'échelle du périmètre scientifique, 60 habitats sont recensés, dont 12 sont d'intérêt communautaire. Néanmoins, plus de la moitié de la surface du périmètre scientifique est occupée par des cultures et des prairies temporaires ou permanentes mais fortement artificialisées.

Code UE	Habitat d'intérêt communautaire Intitulé français	Surface (en ha)		Proportion intégrée au projet de RNR	Responsabilité Bretagne	Responsabilité de la ZSC Landes de La Poterie
		Périmètre scientifique	Projet de RNR			
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littoreletalia uniflorae</i>)	1,18	1,16	98%	Elevée	Elevée
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4,24	4,24	100%	Très élevée	Elevée
4030	Landes sèches européennes	20,79	18,74	90%	Elevée	Modérée
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,13	0,13	100%	Modérée	Non évaluée
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1,23	0,54	44%	Elevée	Modérée
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,8	0	0%	Modérée	Modérée
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	3,30	0,09	3%	Mineure	Non évaluée
7230	Tourbières basses alcalines	0,51	0,51	100%	Modérée	Elevée
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	81,89	19,84	24%	Modérée	Non présent
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0,89	0	0%	Modérée	Non présent
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	12,97	4,26	33%	Elevée	Non évaluée
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	6,91	0,31	5%	Modérée	Non évaluée

La flore

Parmi les 800 taxons floristiques recensés sur le périmètre scientifique, 33 présentent un enjeu de conservation : 10 sont classés à « enjeu très fort », 8 à « enjeu fort », 3 à « enjeu réglementaire », et 12 sont considérés comme remarquables en raison de leur rareté à l'échelle du Massif armoricain ou du niveau de menace qui les concerne. Parmi eux, on peut citer notamment le Flûteau nageant, la Spiranthe estivale (dont il s'agit de la dernière station connue dans les Côtes-d'Armor), la Platanthère à deux feuilles et la Parisette à quatre feuilles.

La majorité des stations accueillant ces espèces à forte valeur patrimoniale est intégrée au périmètre de classement. Seules quatre espèces [Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*), la Grande Prêle (*Equisetum telmateia*), Gaillet odorant (*Galium odoratum*) et de l'Isopyre faux pigamon (*Isopyrum thalictroides*)] ne disposent d'aucune station incluse, mais

elles pourront néanmoins bénéficier de l'existence de la Réserve naturelle régionale afin sensibiliser les propriétaires des parcelles concernées aux enjeux liés à leur préservation.

La faune

La connaissance de la faune du périmètre scientifique est très variable selon les groupes taxonomiques, en raison de données hétérogènes (études ciblées vs observations opportunistes).

- **Amphibiens** : Le site est particulièrement favorable à ces espèces grâce à sa densité exceptionnelle de mares. Sur les 17 taxons bretons, 13 sont présents, dont toutes les espèces de tritons autochtones (Tritons crêté, ponctué et de Blasius). Des études récentes dans 24 mares ont permis d'identifier deux mares d'intérêt hors périmètre, l'une pour le Triton ponctué au nord du périmètre scientifique, une autre pour la Grenouille rousse sur Plédéliac.
- **Papillons de jour** : Bon indicateur écologique des milieux ouverts, 41 espèces ont été recensées sur le site (sur 62 dans le département), notamment le Miroir et l'Hespérie du Brome dans les landes bien conservées. Des transects présentés dans le dossier scientifique constituent une base pour un suivi ultérieur.
- **Mammifères** : 13 espèces de chauves-souris, dont 5 d'intérêt communautaire, ont été enregistrées. Le Muscardin, espèce du bocage, a été observé récemment (2024).
- **Reptiles** : Toutes les espèces connues en Côtes-d'Armor sont présentes. Certains secteurs sont particulièrement favorables à la Vipère péliade, en fort déclin à l'échelle nationale, notamment l'ancienne décharge.
- **Avifaune** : Les données restent limitées et majoritairement opportunistes. 70 espèces sont signalées, dont 22 nicheuses. Le Bruant jaune et la Tourterelle des bois sont à citer. La Fauvette pitchou, espèce emblématique, y est présente. L'Engoulevent d'Europe est observé annuellement, sans preuve de reproduction.
- **Odonates** : 32 espèces identifiées, principalement sur la lande des Houssa. 4 d'entre elles ont une valeur patrimoniale en raison de leur rareté ou des menaces pesant sur elles.
- **Orthoptères** : Un inventaire ancien (1997) a révélé 21 espèces, dont 5 remarquables pour leur rareté ou exigences écologiques élevées. Cet inventaire serait à réactualiser.
- **Autres groupes (coléoptères, hétérocères, hyménoptères, araignées, etc.)** : Peu ou pas étudiés à ce jour, ces groupes pourraient faire l'objet d'inventaires futurs.

Menaces

Bien que les activités traditionnelles aient aujourd'hui disparu, de nombreux usages anthropiques, à vocation économique ou récréative, gravitent encore autour du site des Landes et Bocage de La Poterie. Le périmètre scientifique accueille une diversité d'activités : agriculture intensive, chasse, sylviculture, production d'énergie éolienne, industrie, captage d'eau potable, karting, randonnée pédestre et équestre, cyclisme, photographie, ainsi que la découverte du patrimoine naturel et culturel. Cette coexistence de pratiques variées peut parfois engendrer des intérêts contradictoires, nécessitant une conciliation attentive entre les différents usagers du territoire. L'instruction du dossier a permis de nombreuses concertations entre les acteurs, ce qui est rapporté dans la synthèse et le dossier administratif.

Le site est soumis à diverses pressions, à la fois d'origine anthropique et naturelle. Ces pressions s'exercent directement sur le périmètre ou dans ses abords immédiats, et résultent également de l'évolution spontanée de la végétation. Parmi les principales menaces identifiées :

- La fermeture progressive des milieux oligotrophes, accentuée par la plantation et l'essaimage naturel de résineux ;
- La fragmentation des habitats, due à la perte et à la dégradation des milieux naturels restants, compromettant les continuités écologiques ;

- La prolifération d'espèces exotiques envahissantes, végétales comme animales ;
- Le dépôt sauvage de déchets ;
- Le dérangement de la faune et le piétinement de la végétation, liés à la fréquentation humaine (loisirs, activités de plein air) ;
- Les effets du changement climatique, qui modifient les dynamiques écosystémiques ;
- L'eutrophisation ;
- Et d'autres pressions ponctuelles ou émergentes.

Les enjeux de la création de la Réserve naturelle régionale

La création de la Réserve naturelle régionale englobant ces différentes mesures de protections (APB, ENS Natura2000,...) permettra d'homogénéiser la gestion du site tout en tirant parti de la complémentarité de ces outils. Quatre enjeux ont été identifiés par le groupe de travail composé d'experts scientifiques et naturalistes et donnent des orientations pour le futur plan de gestion :

Enjeux	Objectifs à long terme	Facteurs clés de réussite
Les landes et les milieux oligotrophes	OLT 1 : Assurer la conservation de la dynamique des habitats de landes et des milieux oligotrophes	Connaissance
	OLT 2 : Restaurer les landes potentielles / dégradées	Connaissance / sensibilisation
Le réseau de mares	OLT3 : Renforcer le réseau de mares	Connaissance des populations d'amphibiens et de leurs déplacements
Le bon fonctionnement de la mosaïque bocagère (prairie, bosquets, haie) et des petits boisements	OLT 4 : Maintenir les fonctions et la diversité des milieux bocagers	Connaissance / ancrage territorial
	OLT 5 : Maintenir les différents états dynamiques au sein des écosystèmes humides	Connaissance / ancrage territorial
L'activité des Potiers, un héritage naturel et culturel	OLT 6 : Valoriser le patrimoine local	Connaissance (caractérisation géologique et pédologique) / sensibilisation
	OLT 7 : Renforcer l'appropriation du patrimoine	Ancrage territorial

Projet de réglementation

La volonté de la Région et des porteurs du projet était de construire le dossier de classement de manière concertée, avec les acteurs locaux ou concernés par le projet. Afin de réunir les différentes personnes et organiser les discussions, un programme de groupes de travail thématiques, d'instances de gouvernance et de rencontres bilatérales a été créé, animé par Lamballe Terre & Mer. Ces réunions ont regroupé des représentants d'usagers, d'activités socio-professionnelles, d'associations de loisirs, d'organismes experts et d'associations de protection de la nature ainsi que des services de l'Etat, des services des collectivités territoriales et des élus.

Élément de la réglementation	Description
Protection du patrimoine naturel	<p>➤ Faune, flore, fonge, roches, minéraux, fossiles, objets archéologiques <u>Interdiction</u> de porter atteinte, d'emporter en dehors de la réserve, d'introduire, de détenir, de transporter, de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de troubler ou de déranger <u>Interdiction</u> de réaliser des sondages, prospections, fouilles et d'utiliser du matériel de détection d'objets métalliques</p> <p>➤ Milieux naturels <u>Interdiction</u> de jeter des déchets, de troubler la tranquillité par des perturbations sonores, de faire ou transporter du feu, de faire des inscriptions, signes ou dessins, d'utiliser un éclairage artificiel ou de dégrader les habitats naturels ou les biens matériels</p>
Circulation	<p><u>Réglementation</u> de la circulation des personnes, vélos, véhicules, chevaux et chiens tenus en laisse définie par un plan de circulation <u>Interdiction</u> de campement en tente ou en véhicule</p>
Activités	<p><u>Réglementation</u> de la chasse et des activités agricoles, encadrées par des conventions <u>Interdiction</u> de la pêche et de l'aquaculture <u>Réglementation</u> des activités sylvicoles : interdiction de coupes rases, autorisation pour les propriétaires de prélèvement annuel pour usage familial <u>Réglementation</u> de la cueillette et du ramassage de champignons <u>Réglementation</u> des activités sportives et touristiques <u>Interdiction</u> des manifestations sportives et de loisirs avec modalités de dérogation <u>Interdiction</u> des activités télévisées, radiophoniques, cinématographiques, d'atterrissage et de décollage de drones, sauf dérogation <u>Interdiction</u> des activités artisanales, industrielles et commerciale, et de la publicité</p>
Etat et aspect de la RNR	<p><u>Interdiction</u> de modification de l'état et aspect de la RNR, sauf demandes d'autorisation ou travaux prévus au plan de gestion</p>

Gouvernance

Le co-portage du projet entre trois structures a été l'une de ses forces, les compétences de chacune ayant bénéficié à la démarche dans ses domaines d'expertises respectifs. Il en résulte que la gestion de la future Réserve naturelle sera partagée entre :

- La commune de Lamballe-Armor, propriétaire majoritaire des parcelles classées, qui apportera sa capacité technique et sera cheffe de file sur la surveillance du site, appuyée par son service de Police municipale.
- La communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, qui assurera le poste de conservateur et sera cheffe de file sur les travaux de gestion et de sensibilisation.
- L'association VivArmor Nature, qui sera cheffe de file sur volet scientifique, comprenant les études et suivis ainsi que la mise en place de programmes de recherche.

Avis sur le dossier

Le dossier a été divisé en deux sous-dossiers :

- **Le dossier administratif** présente l'historique de protection et de mise en valeur du site ainsi que son lien fort avec les activités humaines passées. Il met l'accent sur la démarche de concertation réalisée et ses résultats, les étapes de construction du périmètre et la description précise de ce dernier. Enfin, il expose la réglementation applicable à la RNR, les modalités de gouvernance et de fonctionnement envisagées pour sa gestion.
- **Le dossier scientifique** met en avant les richesses patrimoniales du site (géologiques, culturelles, écologiques), les menaces et pressions existantes ainsi que ses principaux enjeux et orientations de gestion.

Un document de synthèse résume ces deux dossiers afin d'appréhender les principaux enjeux du projet de classement en RNR.

L'ensemble des documents transmis au CSRPN sont très détaillés, clairs et de grande qualité que ce soit en termes de présentation, d'analyse et de cartographie.

Visite sur site

En complément de la visite effectuée en 2021 dans le cadre de l'AMI, la visite de terrain d'une journée, le 23 avril 2025 (guidée par Pierre-Alexis Rault – Chargé de mission - VivArmor Nature, Rozenn Guillard – chargée de mission Natura 2000 – Lamballe Terre & Mer, Sarah Fourest – chargée de projet – Lamballe Terre & Mer, Franck Delisle – Directeur – VivArmor Nature et Hervé Guyot – Président – VivArmor Nature), en compagnie de d'Alice Dubot et de David Gobin de la Région, a permis de découvrir des sites non visités la première fois et de rencontrer différents acteurs sur le terrain.

- Le site Le Cartret à Plédéliac (secteur est du périmètre – Prairies de la Ferme du Gabbro) où a été abordée la gestion extensive des prairies et du bocage avec l'exploitante.
- La Mare à la Cane avec la problématique de la Chasse au gibier d'eau (avec la rencontre d'un représentant de la FDC Chasse)
- La reconversion de la route des landes avec des projets d'aménagements à destination du public, projets présentés sur le site.

Par ailleurs, une présentation essentiellement cartographique (avec présence des élus locaux) a permis d'amorcer une discussion avec les rapporteurs sur les points suivants (intégrés au présent rapport) :

- Contexte général et acceptation du projet de la réserve, historique de la concertation ;
- Relation avec le monde agricole ;
- Maîtrise foncière et stratégie d'accroissement du périmètre, dialogue avec les propriétaires ;
- Etat actuel des connaissances et stratégie de renforcement de celles-ci.

Points d'attention

Réglementation de la chasse

Un important travail de concertation a été mené tout au long du processus de création de la future Réserve Naturelle Régionale avec les acteurs du monde de la Chasse, notamment la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor et la Société de chasse de La Poterie/Trégomar. Après de nombreuses réunions, un compromis a été trouvé, aboutissant à une zonation concertée des pratiques cynégétiques : une réserve de chasse, une zone où la chasse individuelle est interdite (à l'exception du gibier d'eau sur la mare de La Cane), et, sur le reste du périmètre, l'application de la réglementation en vigueur, compte tenu de la fragmentation du territoire de la RNR.

Des collaborations sont d'ores et déjà engagées entre les futurs gestionnaires et les chasseurs, afin de mettre en place des évaluations partagées, d'échanger les données cynégétiques et de mener conjointement certains travaux de gestion, notamment sur les battues contre les sangliers.

Toutefois, le CSRPN note que ce dossier sur la chasse n'a pas suffisamment avancé suite aux recommandations émises lors de la présentation du projet en 2021. Il note un manque d'ambition et suggère que le plan de gestion envisage un plus fort encadrement de la chasse.

Morcellement de la Réserve naturelle

Bien que le morcellement du périmètre puisse soulever des questions en matière de gestion et de lisibilité pour les usagers, le maintien de toutes les parcelles ayant reçu un avis favorable présente plusieurs avantages :

1. Renforcement des connaissances naturalistes. Les secteurs périphériques sont peu étudiés. Leur intégration permet de mieux comprendre les habitats, les espèces et les besoins en gestion.

2. Valorisation de l'engagement des propriétaires volontaires. Soutenir les propriétaires souhaitant s'impliquer dans la démarche de protection favorise les échanges et la dynamique locale. L'exemplarité de ceux qui se sont engagés pourra convaincre des réticents de faire de même ultérieurement.
3. Cohérence écologique. Malgré la fragmentation apparente, le bocage et les petits boisements assurent une bonne connectivité écologique (Trame verte et bleue).
4. Expérimentation et retours d'expérience. Le classement peut entraîner des changements de gestion dont l'évaluation scientifique offrira des exemples concrets à partager avec d'autres gestionnaires.
5. Projection sur un périmètre évolutif : Le périmètre à enjeu scientifique (1043 ha) constitue une base pour le développement progressif de la RNR, en cohérence avec la dynamique écologique du site. Actuellement 640ha (périmètre concerté) ont été identifiés comme pouvant être intégrables à terme à la RNR.
6. Préparation des renouvellements. En vue du renouvellement du classement dans 10 ans, une animation foncière anticipée est nécessaire pour élargir l'adhésion des propriétaires.

Il est envisagé que la zone de préemption du département s'étende à l'échelle du périmètre scientifique d'étude, mais les élus locaux souhaitent avant tout miser sur la concertation. Des projets d'acquisition par la commune sont actuellement en cours.

Synthèse des connaissances anciennes et développement de nouvelles connaissances

Les connaissances naturalistes se concentrent principalement autour du site Natura 2000 des landes de La Poterie. Il est à noter un certain manque d'informations pour divers groupes comme les invertébrés, les bryophytes, les lichens et la fonge, des groupes qui nécessitent une expertise et des études spécifiques, et des réactualisations des inventaires. Une amélioration des connaissances, notamment en hydrobiologie pourrait apporter une meilleure compréhension du site du fait de leur diversité, leur rôle fonctionnel dans certains habitats et leur valence écologique. Le plan de gestion devra comprendre un important volet sur l'acquisition de connaissances de ces groupes, mais aussi sur la connectivité entre les écosystèmes.

Un travail de synthèse et de centralisation des connaissances naturalistes plus anciennes serait souhaitable, notamment en matière d'hydrologie et d'hydrobiologie. Des approfondissements sur la géologie sont indispensables pour mieux comprendre les interrelations entre la géologie et l'histoire géologique du site, les interrelations hydrologiques entre la nappe et les différentes mares et dépressions (certaines restent sèches, d'autres sont toujours en eau), et les écosystèmes.

Avis sur le projet

Le projet de création de la Réserve naturelle s'appuie sur de bonnes connaissances scientifiques dont certaines ont été acquises récemment (rhopalocères, amphibiens, pontes de Grenouille rousse), qui démontrent ses intérêts biologique, géologique et historique du site. Situé dans une zone de productions agricoles intensives, ce massif est l'un des derniers secteurs naturels du secteur et présente de forte potentialité de restauration écologique. Les mesures de protection actuelles (APB et N2000) sont insuffisantes et trop localisées pour prendre en compte la protection fonctionnelle du site. Le programme de maîtrise foncière (commune, agglo, ENS...) permettra à terme d'acquérir une maîtrise foncière afin d'engager des programmes de restauration de grandes unités de landes actuellement enrésinées ou naturellement boisées.

La RNR favorisera les démarches des agriculteurs dans le cadre d'une agriculture raisonnée.

Les rapporteurs sont très favorables à cette création de la RNR

En conclusion : avis final du CSRPN

Avis favorable au projet de création de la Réserve Naturelle Régionale des landes et bocage de la Poterie, compte tenu des enjeux géologiques, biologiques et patrimoniaux du site.

Les recommandations du CSRPN sont les suivantes :

- Avoir dans le plan de gestion un observatoire du foncier et une vigilance forte afin de réduire l'éclatement (cellule foncière entre la commune, l'agglomération et le département) ;
- Compléter les connaissances et l'effort de communication sur la géologie et le patrimoine géologique du site
- Prévoir un balisage et des actions de communications sur le patrimoine biologique ;
- Poursuivre la maîtrise foncière sur le périmètre concerté de 640ha, avec la mise en place d'un périmètre de préemption, mais aussi poursuivre la concertation avec les propriétaires des zones à enjeu : bois hygrophiles, mares, ... zones de bocage bien préservées, ... le périmètre de préemption par le département devra être établi le plus rapidement possible (dans un délai de 3 ans maximum après la décision de classement), avec une communication appropriée sur les enjeux de ce périmètre ;
- Développer l'acquisition et la synthèse des connaissances sur l'ensemble du périmètre d'étude, notamment en explorant la littérature scientifique ancienne ;
- Travailler sur le long terme avec les acteurs de la chasse afin de faire évoluer les pratiques compatibles avec les enjeux de conservation de la biodiversité.

Vote : Avis favorable : tous les présents, sauf deux abstentions

Le 31 mai 2025

Le Président du CSRPN Bretagne, Jacques HAURY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J Haury', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of the president.